

## 1<sup>er</sup> challenge d'orientation sous-marine à Roussay

**Les plongeurs sortent de l'eau de la carrière. Ils ont tous le sourire... Ça rigole, ça se « chambre »... On entend des remarques bizarres : « j'ai marqué 5 points, et toi ? ». Mais que s'est-il donc passé dans cette carrière ?**

Les plongeurs viennent tout simplement de jouer à la course d'orientation... mais en plongée sous-marine. Pendant l'hiver, nous avons installé de petites pancartes au fond de la carrière et nous avons créé une carte immergeable très précise représentant les fonds de cette carrière. Sur cette carte figure l'emplacement de toutes les pancartes (appelées balises en course d'orientation). Ces balises sont placées à des endroits caractéristiques de la carrière (épave de voilier, camion, voiture etc...) et sont affublées d'un nom typique ou humoristique (exemple : la capsule « à paulo »)... Elles ont aussi un numéro qui correspond à la profondeur de la dite balise.

### Les règles du jeu

Le jeu peut alors commencer : nous avons fourni une carte à chaque groupe de plongeurs ; chaque palanquée marque 1 point pour chaque balise trouvée. Certaines balises valent 2 voire 3 points car elles sont plus difficiles à trouver (selon la quantité de repère visuel, la profondeur etc...). Sur chaque pancarte/balise est écrit 4 lettres de couleurs différentes. Les plongeurs doivent donc prouver qu'ils l'ont trouvée en notant la lettre sur une ardoise.

Mais attention, si le juge a annoncé la couleur verte, il faudra choisir uniquement les lettres vertes... L'ardoise est remise ensuite au responsable du challenge. Le but est donc d'en trouver le plus possible.

### La sécurité

Ce type de plongée est très ludique et peut pousser à certains excès. La nature humaine donne souvent une envie forte de... gagner et on peut être tenté d'utiliser entièrement sa réserve pour avoir le plus de temps possible. La règle prévoit donc un contrôle des manos en fin de plongée et une pénalité de -1 point par tranche de 10 bars en dessous de 50 bars.

De plus, je le sais pour l'avoir vécu, même si parfois l'eau est froide, on ne voit vraiment pas le temps passer tellement on se prend au jeu. Un minimum de vigilance... et d'humilité s'impose dans ce type d'activité qui met, inévitablement, les palanquées en compétition.

### Des plongées très formatrices

Cette activité est très formatrice et ce sur différents types de compétences :

l'orientation bien entendu, la stabilisation : être stabilisé tout en écrivant la lettre sur son ardoise, et le comportement en palanquée : respecter la cohésion de la palanquée, contrôler son mano, respecter le profil prévu tout en assumant la poursuite d'un objectif de recherche plaisant et parfois très...stimulant.

### Utiliser le parcours en formation

Le parcours peut servir pour la formation de plongeurs. Par exemple pour vérifier le comportement en palanquée d'un élève. En effet, lorsque l'on veut faire travailler un élève sur la gestion de l'air et la cohésion de la palanquée, il n'est pas rare de le voir fonctionner en tâche unique ; c'est à dire que l'élève va fixer une grosse partie de son attention sur le mano et sur la proximité de son partenaire. On peut alors se poser une question : l'élève sera t-il aussi vigilant en mer alors que son attention sera absorbée par d'autres éléments plus stimulant qu'en carrière (observation de la flore et de la faune, recherche de ces éléments dans un milieu parfois inconnu etc...).

On peut donc espérer que la dimension ludique de ce parcours d'orientation en carrière place l'élève dans une situation en partie similaire à celle qu'il rencontrera en mer : je prends du plaisir car je m'amuse en cherchant des balises et en même temps, je sais rester vigilant sur la cohésion de la palanquée et sur ma quantité d'air.

### La mise en place de ce parcours

Les clubs de Cholet et de Saint-Macaire ont participé à la mise en place du parcours

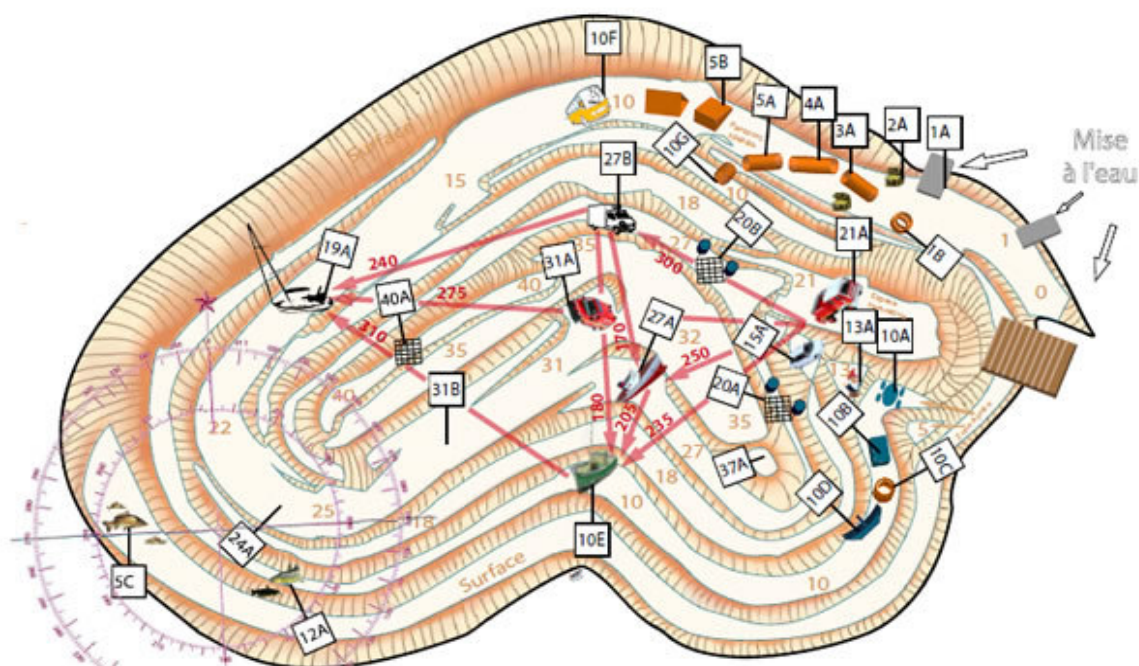
d'orientation, ainsi que les propriétaires de la carrière, Nathalie et Thierry, plongeurs professionnels. Cette collaboration a créé du lien et peut aider à faire naître d'autres projets.

### Un succès ???

Le bilan que je tire des premières utilisations de ce parcours est simple. J'ai vu des plongeurs s'amuser et passer beaucoup plus de temps que d'habitude à préparer leur plongée...et aussi à la débriefer. Cela est gage, à mon sens, d'un certain dynamisme qui ne peut être que profitable. De plus, ce jeu d'orientation permet de vivre ses plongées en carrière plus intensément et de progresser là où l'habitude s'était parfois installée. Les bienfaits de l'apprentissage par le jeu ne sont plus à démontrer. On peut espérer que ce concept se développe sur d'autres carrières ...

### Le prochain challenge

Le 2ème challenge se déroulera le samedi 29 mai 2010 à la carrière de Roussay. Vous pouvez déjà vous inscrire, par palanquée de 2 ou 3, en me précisant vos noms, prénoms et niveaux par mail : [bardeau.frederic@wanadoo.fr](mailto:bardeau.frederic@wanadoo.fr). La carte est fournie... A bientôt à Roussay.



\*\*\*\*\*

### Agrément formation secourisme : Comment s'y prendre !

**La FFESSM est agréée nationalement pour la formation aux premiers secours en Catégorie A, c'est à dire que peuvent être enseignés :**

- La formation de base aux premiers secours : le PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)
- La formation au Brevet National de Moniteur de Premiers Secours (BNMPS) permettant au titulaire d'enseigner le secourisme.
- La formation au PAE3 (Pédagogie Appliquée aux Emplois de classe 3) autorisant l'enseignement au sein d'une association agréée.

Avantage de l'agrément : les formés sont titulaires d'un diplôme reconnu par le Ministère de l'intérieur, ce qui n'est pas le cas pour les modules secourisme du RIFAP.

Pour pouvoir formé au sein d'un département, il est nécessaire que le Comité départemental dispose d'un agrément préfectoral, délivré sur dossier pour une durée de 2 ans.

#### **Ce dossier doit comporter :**

- 1.une copie du récépissé de déclaration en Préfecture du Comité départemental.
- 2.une attestation d'affiliation du Comité départemental à la FFESSM

3.une copie de l'Arrêté du 4 novembre 2008 portant agrément de la FFESSM pour les formation aux premiers secours.

4.une copie de l'Arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour la formation aux premiers secours.

5.la liste des membres de l'équipe pédagogique départementale, qui doit comprendre au moins un médecin et deux titulaires du brevet de Moniteur de premiers secours, à jour de leur formation continue

6.la liste du matériel pédagogique à disposition des formateurs (mannequins, DSA etc...

7.les lieux de formation.

8.une présentation de l'organisation prévue pour les formations, par exemple : intra-club ?, en départemental ?, en horaire groupé ?(12 heures minimum), en fractionné ? (4 soirées), délais de demande d'ouverture de formation auprès de la Commission pédagogique départementale, etc...

9.une copie des différents diplômes délivrés (voir modèle fédéral)

Le dossier est à adressé au service de la Direction de la Sécurité Civile de la Préfecture du Département. Chaque année doit être fourni un bilan des formations effectuées et du nombre de diplômes délivrés. Administrativement c'est plutôt léger. Il est possible de former en dehors du cadre de la Plongée, pour cela il suffit de passer une convention avec le demandeur (entreprise, association, etc..) ; cela peut-être une ressource pour le financement du matériel pédagogique.

L'intérêt indéniable de l'agrément est de permettre la délivrance de diplômes ayant une valeur réglementaire, à la différence des diplômes fédéraux qui n'ont de valeur qu'au sein de la FFESSM et encore, les titulaires de l'ancien CFPS fédéral, se retrouvent aujourd'hui sans aucune qualification secouriste ! autre avantage le PSC1 à une équivalence avec le SST (sauveteur secouriste du travail) ce qui peut intéresser certains plongeurs sur leur lieu de travail.

La Fédération n'étant pas agréée pour les formations aux Premiers Secours en Equipe (PSE) il a été nécessaire de créer ANTEOR pour l'enseignement de l'utilisation de l'oxygène par les plongeurs dans le cadre du RIFAP, mais pour des raisons de qualité pédagogique des enseignements il me semble judicieux que les capacités 5 et 6 du RIFAP soient enseignées par des Moniteurs de secourisme pour la partie premiers secours et des titulaires d'ANTEOR pour la partie oxygénothérapie et procédures fédérales de prise en charge d'un accidenté de plongée ; c'est ce que nous pratiquons dans mon propre département (agréé depuis 1996 et qui à délivré plus de 800 diplômes à ce jour).

\*\*\*\*\*

### Trois minutes en surface...

**La fédération a, lors du CTN infos de novembre-décembre 2008, fait les recommandations suivantes lors de la pratique d'ateliers verticaux (remontées d'assistance entre autres) :**

- 4 cycles maximum dans la zone des 20m
- 3 cycles maximum dans la zone des 20 à 30m
- 2 cycles maximum au delà de 30m

Il faut entendre par cycles maximum, le nombre de remontées maximum par palanquée, depuis la profondeur fond, jusqu'en surface.

Aujourd'hui ces recommandations sont de plus en plus respectées, et c'est tant mieux. Cependant il reste un point, trop négligé : l'intervalle de surface entre deux remontées. On s'aperçoit qu'il est de plus en plus long, dépassant largement le temps de 3minutes imposé par les procédures fédérales dans le cadre de remontées rapides, on a pu voir sur notre site des temps avoisinant les 10mn.

En effet, l'une des particularités de la plongée en carrières est de ne pas être préoccupé de problèmes météo, de problèmes de courants, d'horaires de bateaux, de multiples rotations ... Ce

qui en fait un bon outil pédagogique. En revanche, les problèmes liés à la profondeur et à la durée de la remontée restent les mêmes.

Or, les moniteurs sont de plus en plus nombreux à débriefer l'élève entre deux remontées, retirant leurs masques pour discuter librement, expliquant ce qui va et ne va pas, puis redescendent effectuer une nouvelle remontée et ainsi de suite dans le respect du nombre de cycles recommandés.

Cette façon de faire est dangereuse et expose tous les membres de la palanquée et en particulier le moniteur qui, pour de bonnes raisons pédagogiques, préfère prendre ses élèves séparément et fait donc les 4 remontées quand ses élèves n'en font que 2.

Dans la même logique, les 5mn à mi-profondeur ne sont pas toujours respectées, la plongée se terminant juste après la dernière remontée que l'on débriefe en revenant à la nage.

Thierry Mathieu  
BEES 2

\*\*\*\*\*

### **Cartes de certification double face FFESSM/CMAS :**

**Evolution des tarifs compte tenu de l'augmentation des tarifs des cartes Cmas : 11 euros à 12 euros . »**

Résolution 09/088 : Augmentation du prix de toutes les cartes de 1 euro au 15 septembre 2009. »

\*\*\*\*\*

### **Mises à jour juin 2009 :**

- Compte rendu de la **CTR du 06 Juin** [lire la suite](#)
- Manuel de formation technique : **modification de la 1ère page du MF1 et refonte du P5** [lire la suite](#)
- Convention entre la FFESSM et Air Liquide : **Oxygène médical et Gaz de plongée** (Hélium et oxygène) [lire la suite](#)
- Nouvelles procédures TIV : **Oxygène, Alu et Composite** [lire la suite](#)
- **Suppression** du Comité Consultatif de l'Enseignement Sportif de la Plongée Subaquatique. [lire la suite](#)
- Mémento suite à un **accident de plongée** [lire la suite](#)



### **Vos questions - FAQ**

- **Nicolas** : J'aimerais savoir qui désigne le **responsable de la commission technique** au sein d'un club ?
- **Thomas** : Je suis à la recherche d'une **formation RIFAP sur le secteur de la Bretagne**.
- **Matthias** : Est-il vrai, qu'après un ADD, **il n'est plus nécessaire** de faire signer le certificat médical par le **Président de la commission régionale médicale** ?
- Je suis stagiaire Péda MF1, dans un de vos sujet pratique vous parlez de **la RAE**. Qu'est-ce que c'est ?

Toutes les réponses : [cliquez-ici](#)

### **Documents UTILES**

- **Calendrier des stages et examens MF1** ([mise à jour 02/2009](#)) **MF2** ([mise à jour 02/2009](#))
- **Calendrier des stages N4** ([mise à jour 02/2009](#))
- **Calendrier des stages Initiateur / TIV / BEES1 / Class 1 B** ([mise à jour 02/2009](#))
- **Listes et coordonnées des centres d'examen** ([mise à jour 02/2009](#))



## En savoir plus

<http://www.ctrbpl.org/>

### Accès direct :

- Délégués départementaux de la CTR ([mise à jour 02/2009](#))
- Organigramme de la CTR ([mise à jour 02/2009](#))
- Collège des Instructeurs Régionaux ([mise à jour 02/2009](#))

**Vos réactions, vos avis, vos information... Contacter la rédaction : [ICI](#)**

Lettre d'informations réalisée par la CTR



*Rappel : Si vous préférez recevoir cette information sur une adresse mail différente de celle-ci, ou si vous ne souhaitez plus la recevoir, merci de nous le faire savoir. Votre demande sera immédiatement prise en compte.*



*Cette lettre est destinée aux titulaires d'un diplôme d'encadrement FFESSM (ou reconnu) des régions Bretagne et Pays de la Loire.*

*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant, que vous pouvez exercer en adressant un message électronique à : [inscription@ctrbpl.org](mailto:inscription@ctrbpl.org) Vous pouvez à tout moment demander votre désinscription en utilisant cette même adresse.*

*CNIL : numéro en cours.*